

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,

Le vingt deux septembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, CHERON, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

16 septembre 2014

A l'exception de :

Madame SOBRAQUES-BRAYE qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE,
Monsieur SIMON qui a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

22 septembre 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame HUCHET est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

17/ RAMPE D'ACCES A LA GARE – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 31

Votants ----- 33

RAPPORTEUR : Monsieur GILLET, adjoint au Maire

EXPOSE :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF Gares et Connexions ont élaboré un projet de mise en accessibilité de la gare de Pornichet. Ce projet prévoit notamment la création d'une rampe d'accès répondant aux exigences normatives et réglementaires en vigueur.

La gare de Pornichet est la deuxième de la CARENE en matière de fréquentation, et bénéficie de dessertes TER (environ 9 allers et retours quotidiens Nantes / Le Croisic) et TGV (services en fins de semaines et pendant la période estivale).

L'évolution de la desserte TER de la gare devrait être examinée prochainement par la Région, dans le cadre du cadencement du réseau TER concomitant avec les mises en service des lignes à grande vitesse Bretagne Pays-de-la-Loire (Le Mans / Sablé / Rennes) et Sud Europe Atlantique (Tours / Bordeaux) programmées en 2017. Une augmentation de desserte est envisagée par la Région dans le cadre de son Plan de Déplacements Régional Voyageurs, adopté en 2007.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Suivant le planning proposé par RFF et la SNCF, les travaux de la gare de Pornichet sont programmés pour l'essentiel au cours du 1^{er} trimestre 2015, sans interruption de service, permettant d'optimiser les moyens grâce à leur mutualisation avec ceux des gares de Saint-Etienne-de-Montluc, Le Pouliguen et Le Croisic.

Il est à noter qu'en parallèle, un projet de requalification de l'espace public du quartier de la gare, qui intègre la place Aristide Briand, ainsi qu'une partie de l'avenue de Mazy et de l'avenue du Général de Gaulle, est prévu sous maîtrise d'ouvrage Ville pour le 1^{er} semestre 2015. Ces travaux auront notamment pour objet de dynamiser l'activité commerçante du secteur.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire avec la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) pour l'implantation d'une rampe répondant aux nouvelles normes d'accessibilité sur le domaine public communal au droit de l'entrée du bâtiment de la gare ferroviaire de Pornichet pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2014.

DELIBERATION :

⇒ Vu le projet de convention d'occupation du domaine public et le plan d'implantation joint en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire avec la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) pour l'implantation d'une rampe répondant aux nouvelles normes d'accessibilité sur le domaine public communal au droit de l'entrée du bâtiment de la gare ferroviaire de Pornichet pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} octobre 2014.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR